

Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)

✓ Objectifs

- Accompagner le bénéficiaire dans la mise en place de la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)
- Décrire de façon précise et concrète son expérience en termes de connaissances, aptitudes et compétences afin de les valoriser en vue de l'obtention du diplôme visé

✓ Participants

- Toute personne désireuse de valider son expérience professionnelle de plus de 3 ans visée par un diplôme d'Etat

✓ Méthodologie

- La méthode « choisir, décrire, prouver »
- La rédaction du document : les différentes étapes de la V.A.E.

Programme

20 heures

Les principes

- Le cadre réglementaire (loi dite « de la modernisation sociale du 17 janvier 2002)
- Les démarches administratives à accomplir
- Connaissances, aptitudes et compétences
- les diplômes (du bac + 2 au bac + 5 — BTS, DUT,...)

La préparation

- L'engagement
- S'informer
- Fixer l'objectif de la démarche
- Se motiver
- choisir le diplôme, accomplir les démarches administratives

Les savoir-faire

- Décrire les activités passées et présentes concrètement avec précision et détail
- Décrire les tâches par séquences, étape par étape
- Recenser les savoirs et savoir-faire sous-jacents
- Conscientiser et verbaliser les compétences
- Expliciter les acquis de l'expérience en termes de connaissances
- Aptitudes et compétences
- Expliquer et expliciter sa méthode de travail sur le terrain
- Préparer un dossier de preuves
- Rassembler les preuves des acquis (documents de travail, attestations, diplômes, etc.)
- Rédiger le document écrit
- Argumenter sa candidature à l'écrit et à l'oral